### MAIRIE DE FELLERING



Département du Haut-Rhin

Nombre des membres du Conseil Municipal élus : 19

Conseillers en fonction:

19

Conseillers présents :

18

Conseillers absents:

1

# Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil municipal

### Séance du 04 avril 2014

Sous la présidence de Madame Annick LUTENBACHER, Maire.

<u>Présents</u>: Madame Annick LUTENBACHER, Messieurs Jean-Pierre KOHLER, Michel BRUNN, Mesdames Sylvette GODIER, Aline BALLY, Mademoiselle Stéphanie BOBENRIETH, Monsieur Freddy GILCK, Madame Valérie GRUNENWALD, Monsieur Jean-Marc HALLER, Mademoiselle Cindy HELL, Monsieur Marc HOFFER, Madame Michèle JAEGER, Messieurs Michaël LAMY, Claude SCHOEFFEL, Franck SCHUBERT, Jean-Jacques SITTER, Mesdames Nadine SPETZ, Esther SZTAJNERT

<u>Absente excusée</u>: Madame Laurence HALLER (procuration donnée à Monsieur Franck SCHUBERT)

Arrivé en cours de séance : Monsieur Franck SCHUBERT (point n° 2)

Secrétaire de séance : Mademoiselle Cindy HELL

A également assisté à la séance : Monsieur Philippe MACIAS DETOUX,

Secrétaire général

AL/PM/MK

Madame le Maire salue les personnes présentes et excuse Madame Laurence HALLER empêchée d'assister à la réunion qui donne procuration à Monsieur Franck SCHUBERT.

Mademoiselle Cindy HELL, qui accepte, est désignée secrétaire de séance.

Il est passé à l'ordre du jour.

#### N° 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 MARS 2014

Le procès-verbal de la séance du 07 mars 2014 est adopté sans modification.

### N° 2. RAPPORT DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Madame le Maire explique les objectifs des rapports du Maire et des Adjoints en début de séance : évoquer diverses informations au niveau communal et intercommunal et apporter des réponses aux questions posées par les habitants aux conseillers municipaux.

Madame le Maire présente son rapport.

### CONSEIL D'ECOLE DU 14/03/2014

Une baisse générale des effectifs est prévue pour la rentrée de septembre : 114 élèves au lieu de 126 actuellement. En perspective, l'ouverture d'une classe bilingue en section maternelle avec pour conséquence la fermeture d'une classe monolingue. Un questionnaire valant engagement sur leur intention d'inscrire leur enfant en classe bilingue a été distribué aux parents concernés. Le rapport du Conseil d'Ecole est à la disposition des conseillers municipaux qui le souhaitent.

### Mise en place des nouveaux rythmes scolaires :

Madame le Maire rappelle qu'elle a transmis à la Direction Académique, le 30 janvier dernier, la proposition adoptée par le Conseil d'Ecole le 08 novembre dernier.

A savoir : 24 heures hebdomadaires sur 9 demi-journées :

- Du lundi au vendredi: 5 h 30 (de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 30)

Le mercredi: 2 h 00 (de 8 h 00 à 10 h 00 et de 10 h à 11 h 00 : heure d'APC)

### Rencontre « républicaine » :

Madame le Maire a eu le plaisir d'accueillir en mairie les élèves de CE1/CE2 et leur professeur Monsieur FALLECKER. Une visite des locaux, un diaporama sur le village et un exposé sur le fonctionnement du Conseil Municipal et le rôle de la commune ont composé le menu de cette rencontre avec des élèves très participatifs.

#### AROSA -CONSEIL DE FABRIQUE

Madame le Maire informe de la démission de Monsieur Christophe GULLY de la présidence à la fois de l'Arosa et du Conseil de Fabrique. Il est remplacé à l'Arosa par Monsieur Michel DIBLING, rue du See.

Madame le Maire signale quelques manifestations ou cérémonies à venir dont plus particulièrement celle du Souvenir dans le cadre de la Journée Nationale de la Déportation au Tunnel d'Urbès, samedi 26 avril à 16 heures.

### Monsieur Jean-Pierre KOHLER, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Technique et Entretien du Patrimoine

Monsieur Jean-Pierre KOHLER liste les travaux réalisés depuis le début de l'année. A retenir les principaux chantiers :

- Elagage de la montée du Rammersbach
- Réaménagement de la plate forme des déchets verts (grillage, évacuation eaux de pluie, création à venir d'un box réservé au feuillage et gazon...)
- Cimetière : Arrachage de l'ensemble des thuyas, décapage de l'aire restante, aménagement paysager conséquent avec création d'un carré militaire et jardin du souvenir, engazonnement de l'ensemble, création d'un box de rangement, ;
- Mise en valeur du pont SNCF, chemin du Leh.

Il signale également qu'un disfonctionnement électrique de l'église est à rechercher. Côté investissement, achat d'un outil de tonte sur le tracteur déjà équipé d'une lame de déneigement pour trottoir et d'une remorque citerne - remplacement des fenêtres de la salle annexe de la mairie et installation de nouveaux stores.

Durant les congés d'été, 4 jeunes seront embauchés à raison de 2 semaines chacun. Démarche en cours.

# Monsieur Michel BRUNN, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Environnement et Urbanisme

Monsieur BRUNN fait le point sur les ventes de bois : à ce jour, 1 100 m3 de bois ont été vendus pour une recette de 74 955 €.

Il rappelle sa participation à diverses réunions préparatoires à l'élaboration du cahier des charges de la chasse en Alsace – Moselle en vue du renouvellement des baux en 2015.

La matinée du 12 avril est retenue pour l'opération « Haut-Rhin propre ».

Monsieur l'Adjoint liste les demandes de permis de construire et déclarations de travaux déposées en mairie.

# <u>Madame Sylvette GODIER, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Services à la Population</u>

Madame GODIER rend compte de l'assemblée générale du club de Skat à laquelle elle a assisté en tant que secrétaire et adjointe. Elle fait une présentation succincte de l'association.

Elle signale qu'il reste des places disponibles pour le séjour organisé par le Comité de Jumelage Donville les Bains/Fellering à Donville le week-end de l'Ascension.

Madame l'Adjointe donne lecture du programme de la sortie des aînés du dimanche 05 octobre 2014 au Paradis des Sources à Soultzmatt.

### N° 3. FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION MAIRE ET ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ; Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- → D'accorder une indemnité de fonction au Maire au taux maximal avec effet au 29 mars 2014 et de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et pendant la durée du mandat à : « communes dont la population est comprise entre 1 000 et 3 499 habitants, le taux maximal est de 43 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit 1 015 = 1 634,63 € bruts par mois à ce jour »
  - → D'appliquer la revalorisation automatique à chaque augmentation de traitement de la fonction publique territoriale.

\*\*\*\*\*\*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ; Vu les arrêtés municipaux du 31 mars 2014 portant délégation de fonctions aux Adjoints ; Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées aux Adjoints au Maire étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune ;

- → D'accorder une indemnité de fonction aux 3 Adjoints ayant délégation au taux maximum avec effet au 29 mars 2014 et de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au Maire et pendant la durée du mandat à : « communes dont la population est comprise entre 1 000 et 3 499 habitants, le taux maximum est de 16,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit 1 015 = 627,24 € bruts
- → D'appliquer la revalorisation automatique à chaque augmentation de traitement de la fonction publique territoriale.

# N° 4. DELEGATIONS AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil Municipal :

par mois à ce jour »

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et après débat

**DECIDE**, à l'unanimité, d'attribuer au Maire, et pour la durée du mandat, les délégations suivantes et de le charger de :

- 1. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant maximum de 207 000 € H.T. pour les marchés de fourniture et de services et de 30 000 € H.T. pour les marchés de travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 2. De décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- 3. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes dans la limite 10 000 €.
- 4. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

- 5. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- 6. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.
- 7. De décider de l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600 €.
- 8. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- 9. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.
- 10. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code et de dans la limite de 200 000 € H.T.
- 11. D'intenter, au nom de la Commune, les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle : cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions.
- 12. De régler les conséquences dommageables dans lesquels sont impliqués des véhicules communaux dans la limite de 10 000 € par sinistre.

#### N° 5. CONSTITUTION ET MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES

Madame le Maire présente la liste des commissions communales qu'elle souhaite mettre en place en cohérence avec les délégations de fonction attribuées aux Adjoints au Maire. Sont proposées quatre commissions communales. A savoir :

### **COMMISSION FINANCES ET GESTION**

Organisation administrative, finances, vie scolaire, communication

Présidence : Annick LUTENBACHER, Maire

### **COMMISSION TECHNIQUE ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE**

Services techniques, voirie et réseaux, bâtiments communaux

Présidence : Jean-Pierre KOHLER, 1er Adjoint

### COMMISSION ENVIRONNEMENT ET URBANISME

Forêt communale, chasse, agriculture, environnement, urbanisme

Présidence : Michel BRUNN, 2ème Adjoint

### **COMMISSION SERVICES A LA POPULATION**

« Vie associative, fêtes et cérémonies, action sociale, gestion du cimetière

Présidence : Sylvette GODIER, 3ème Adjoint

Le Conseil Municipal accepte les propositions.

Après appel à candidatures, les commissions communales sont constituées comme suit, sachant que le Maire et les Adjoints sont d'office membres de chaque commission.

### **COMMISSION FINANCES ET GESTION**

- Madame Annick LUTENBACHER, Présidente
- Madame Aline BALLY
- Monsieur Freddy GILCK
- Mademoiselle Cindy HELL
- Monsieur Marc HOFFER
- Madame Michèle JAEGER
- Monsieur Jean-Jacques SITTER

### COMMISSION TECHNIQUE ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE

- Monsieur Jean-Pierre KOHLER, Président
- Mademoiselle Stéphanie BOBENRIETH
- Madame Valérie GRUNENWALD
- Monsieur Jean-Marc HALLER
- Monsieur Michaël LAMY
- Monsieur Franck SCHUBERT
- Monsieur Jean-Jacques SITTER

### **COMMISSION ENVIRONNEMENT ET URBANISME**

- Monsieur Michel BRUNN, Président
- Madame Aline BALLY
- Monsieur Freddy GILCK
- Mademoiselle Cindy HELL
- Madame Laurence HALLER
- Monsieur Marc HOFFER
- Monsieur Claude SCHOEFFEL
- Monsieur Franck SCHUBERT
- Monsieur Jean-Jacques SITTER
- Madame Nadine SPETZ
- Madame Esther SZTAJNERT

### **COMMISSION SERVICES A LA POPULATION**

- Madame Sylvette GODIER, Présidente
- Mademoiselle Stéphanie BOBENRIETH
- Madame Valérie GRUNENWALD
- Monsieur Jean-Marc HALLER
- Madame Laurence HALLER
- Monsieur Marc HOFFER
- Madame Michèle JAEGER
- Madame Nadine SPETZ

# N° 6. DESIGNATION D'UN DELEGUE COMMUNAL AU SEIN DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN

Le Conseil Municipal est appelé à désigner le délégué qui représentera la Commune au sein du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin dont le siège est à Colmar.

Monsieur Michel BRUNN, 2° Adjoint, qui a déjà rempli cette mission lors du mandat précédent, pose sa candidature. Aucun autre candidat ne se présente.

Le Conseil Municipal, par vote à bulletin secret, désigne :

• Michel BRUNN: 19 voix pour 19 votants (dont 1 procuration).

# N° 7. DESIGNATION DE DEUX DELEGUES COMMUNAUX AU PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES

Madame le Maire sollicite les candidatures.

Monsieur Freddy GILCK, déjà délégué de la commune au PNRBV lors de la mandature précédente, se porte candidat en qualité de titulaire.

Monsieur Jean-Marc HALLER est candidat pour le poste de délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les candidatures et désigne par vote à bulletin secret (19 votants dont 1 procuration) :

Monsieur Freddy GILCK

délégué titulaire

19 voix

Monsieur Jean-Marc HALLER délégué suppléant

19 voix

au sein du comité syndical du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges dont le siège est à Munster.

# N° 8. DESIGNATION DE DEUX DELEGUES COMMUNAUX AU SYNDICAT MIXTE DES GARDES-CHAMPETRES INTERCOMMUNAUX (BRIGADE VERTE)

Madame le Maire fait a ppel aux candidatures.

Messieurs Michel BRUNN et Jean-Pierre KOHLER se proposent respectivement en qualité de délégué titulaire et délégué suppléant.

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Le Conseil Municipal prend acte des candidatures et désigne par vote à bulletin secret (19 votants dont 1 procuration):

Monsieur Michel BRUNN

délégué titulaire

19 voix

Monsieur Jean-Pierre KOHLER délégué suppléant

19 voix

auprès du Syndicat Mixte des Gardes-Champêtres Intercommunaux (Brigade Verte) dont le siège est à SOULTZ.

# N° 9. DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX AU SEIN DU COMITE DE JUMELAGE DONVILLE LES BAINS/FELLERING

Sur proposition de Madame le Maire et après appel à candidatures, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne pour siéger au Comité de Jumelage DONVILLE LES BAINS / FELLERING :

- Madame Sylvette GODIER
- Madame Nadine SPETZ
- Madame Valérie GRUNENWALD
- Monsieur Marc HOFFER

# N° 10. DESIGNATION D'UN DELEGUE COMMUNAL AUPRES DE DOMIAL

Madame Sylvette GODIER, candidate, est désignée, à l'unanimité, par le Conseil Municipal, pour représenter la Commune auprès de l'agence thannoise du groupe DOMIAL.

# N° 11. DESIGNATION D'UN DELEGUE COMMUNAL AUPRES DE L'AROSA (Association pour la Rénovation de l'Orgue de l'Eglise Saint-Antoine)

Monsieur Freddy GILCK, candidat, est désigné, à l'unanimité, pour représenter la Commune au sein du comité de l'Arosa.

Pour rappel, Madame le Maire est membre de droit de l'AROSA.

# N° 12. DESIGNATION DE DEUX DELEGUES COMMUNAUX AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES SAPEURS-POMPIERS DU CPI DU CHAUVELIN

Madame le Maire sollicite les candidatures. Messieurs Jean-Pierre KOHLER et Jean-Jacques SITTER posent leurs candidatures respectivement en qualité de titulaire et de suppléant. Aucune autre candidature n'étant présentée, il est passé au vote à bulletin secret.

Nombre de votants : 19 (dont 1 procuration).

Ont obtenu:

Jean-Pierre KOHLER

délégué titulaire

19 voix

Jean-Jacques SITTER

délégué suppléant

19 voix

Messieurs Jean-Pierre KOHLER et Jean-Jacques SITTER, outre le Maire, membre de droit, représenteront la commune auprès du Syndicat Intercommunal des Sapeurs-Pompiers du CPI du Chauvelin qui a son siège à Mollau.

# N° 13. DESIGNATION DE DEUX DELEGUES COMMUNAUX AU SEIN DE L'ASSOCIATION DE COMMUNES FORESTIERES DU HAUT-RHIN, DU BAS-RHIN ET DE LA MOSELLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, délègue à siéger au sein de l'Association des Communes Forestières du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, dont le siège est à Strasbourg, les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Michel BRUNN

délégué titulaire

Madame Aline BALLY

déléguée suppléante

### N° 14. DESIGNATION DE DEUX DELEGUES COMMUNAUX AU SYNDICAT MIXTE DE LA THUR AMONT

Madame le Maire sollicite les candidatures. Messieurs Michel BRUNN et Freddy GILCK se proposent pour siéger au Syndicat Mixte de la Thur Amont. Aucune autre candidature n'est enregistrée. Le Conseil Municipal, par vote à bulletin secret, désigne par 19 votants dont 1 procuration :

- Monsieur Michel BRUNN

délégué titulaire

Monsieur Freddy GILCK

délégué titulaire

### N° 15. ELECTION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES A CARACTERE PERMANENT

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat, cette désignation devant avoir lieu à bulletin secret, de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de 3 membres du

Conseil Municipal élus par le Conseil à la représentation au plus fort reste ;

Une seule liste comprenant les noms suivants est présentée :

Candidats délégués titulaires :

- Monsieur Jean-Pierre KOHLER
- Monsieur Michel BRUNN
- Monsieur Freddy GILCK

#### Candidats délégués suppléants :

- Monsieur Claude SCHOEFFEL
- Monsieur Jean-Marc HALLER
- Monsieur Jean-Jacques SITTER

Le vote, à bulletin secret, donne le résultat suivant : (19 votants dont 1 procuration) :

#### Délégués titulaires :

- Monsieur Jean-Pierre KOHLER
- Monsieur Michel BRUNN
- Monsieur Freddy GILCK

### Délégués suppléants :

- Monsieur Claude SCHOEFFEL
- Monsieur Jean-Marc HALLER
- Monsieur Jean-Jacques SITTER

Ces conseillers municipaux, ayant obtenu la majorité absolue, composent la commission d'appel d'offres (C.A.O.) dont la Présidente est Madame Annick LUTENBACHER, Maire.

### N° 16. CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE CONSULTATIVE DE LA CHASSE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les candidatures, procède à la désignation des conseillers municipaux devant siéger au sein de la commission communale consultative de la chasse comme suit :

- Madame Annick LUTENBACHER, Maire, Présidente de ladite commission
- Monsieur Michel BRUNN, Adjoint au Maire
- Mesdames Laurence HALLER, Cindy HELL et Esther SZTAJNERT, conseillères municipales, membres.

# N° 17. CONVENTION D'OCCUPATION DE LA FORET COMMUNALE : POSE DE DISPOSITIFS DE PROTECTION CONTRE LA CHUTE DES ROCHERS – MONTEE DU COL D'ODEREN

Madame le Maire rappelle les travaux de mise en place de dispositifs anti-éboulement afin de protéger les usagers de la RD 13bis I (montée du Col d'Oderen) contre la chute des rochers réalisés en 2013 par le Conseil Général du Haut-Rhin, propriétaire et gestionnaire de la voirie précitée.

Une convention définissant les conditions d'occupation de la forêt communale, les conditions de contrôle, surveillance et entretien de ces équipements a été établie et doit être signée entre le Département du Haut-Rhin, représenté par le Président du Conseil Général, et la Commune de Fellering, représentée par son Maire.

Madame le Maire en donne les principaux éléments.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention d'occupation n° 10/2014 relative à la pose de dispositifs de protection contre la chute de rochers dans la montée du Col d'Oderen sur le territoire de la Commune de Fellering.

# N° 18. MODIFICATION EXCEPTIONNELLE DES HEURES D'ENTREE ET DE SORTIE A L'ECOL PRIMAIRE : SORTIE AU SPECTACLE DU CIRQUE ARLETTE GRUSS LE 06 MAI

Sur demande de Monsieur le Directeur de l'école primaire, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de modification des heures d'entrée et de sortie pour les élèves des 6 classes de l'école primaire le mardi 06 mai 2014 à l'occasion d'un spectacle du cirque Arlette Gruss à Mulhouse.

L'horaire proposé pour le 06 mai est le suivant :

Matin

8 h 00 à 11 h 00

Après-midi

12 h 30 à 15 h 30

Le départ des 3 bus est prévu de Fellering à 12 h 30 et le retour à 16 h 30.

### N° 19. VALORISATION DE LA ROUTE DES CRETES : AVIS FORMEL A EMETTRE SUR LE PROJET

Ce point est reporté. Une réunion de présentation du projet est fixée au mercredi 07 mai à 20 heures en mairie.

### N° 20. DIVERS ET COMMUNICATIONS

### Visite des bâtiments communaux

Le Conseil Municipal est convié à une visite du patrimoine du bâti communal.

Rendez-vous: samedi 03 mai à 9 heures: parking de la mairie.

### Calendrier prévisionnel des réunions du Conseil Municipal

09 mai – 13 juin – 11 juillet – 05 septembre – 10 octobre – 14 novembre – 12 décembre :

Toutes ces séances à 20 heures.

La sortie « Forêt » à l'attention des élus municipaux est programmée pour le samedi 11 octobre 2014.

Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire remercie l'assemblée communale et lève la séance.